



CCE 26 JUIN : PROJET FERMETURE LA GARENNE

AU CCE : 18 VOIX POUR ? A LA GARENNE : DES CENTAINES CONTRE !

12 juillet 2017

Le simulacre d'approbation au CCE du 26 juin du projet de fermeture du site de La Garenne est une véritable mascarade. Le vote, 18 voix pour, 1 seule voix contre, est digne d'une république bananière, la direction PSA en chef de file.

La CGT, pourtant l'un des syndicats majoritaires chez PSA, n'a aucun représentant au CCE avec le droit de vote, mais notre position est claire : **RESOLUMENT CONTRE !**

Ces « 18 voix », qui ont adoubi le projet sans réserve, ne représentent in fine qu'elles-mêmes. Non seulement elles ne subiront pas les nombreuses contraintes imposées aux salariés mais elles n'en défendent nullement les intérêts, sinon ces « 18 voix » auraient voté contre !

!/! CAMPAGNE D'INTOX EN COURS **!/!**

- 10 m² par personne ? **FAUX !** Ce chiffre prend en compte les surfaces collectives comme les allées de circulation, les salles de réunion, etc. **Il est artificiellement gonflé, c'est en réalité moins de 5 m² d'espace effectif de travail par salarié.**
- Un vrai bureau pour tous ? **FAUX !** IL n'y aura que 8 vrais bureaux « timbre-poste » pour 10 personnes. Les « places assises » ne sont pas des postes de travail ! Et pourquoi pas à ce compte inclure, pendant que l'on y est, les sièges au self...et encore mieux, ceux des toilettes ?!
- Des temps de transport virtuels ! Poissy-La Défense 25 minutes en RER A, Saint-Lazare en 19 minutes ? **FAUX !** Nous savons tous que ces temps sont irréalistes et comme par hasard inférieurs aux 30 minutes sensées déclencher la prime de 2 500 euros. **La direction qui les colporte démontre qu'elle se moque littéralement de nous !**
- Des Obeyas virtualisées elles aussi ? **VRAI !** Enfin une bonne nouvelle...
- Self sous contrôle ? **FAUX !** Les files d'attentes que nous subissons quotidiennement à la Garenne dès midi ne pourront que s'empirer à Poissy et à Carrières où la direction n'envisage aucun véritable agrandissement des espaces restauration.
- Pas de suppression d'emploi ? **FAUX !** Certains d'entre nous ne suivrons naturellement pas (car le nouveau site sera trop loin ou que leur poste ne sera pas reconduit là-bas), sans parler des prestataires dont le poste dépend directement du site et qui vont le perdre : EUREST, FIDUCIAL, ISS, VEOLIA, INDUSTRIELEC, STPI, ACTENIUM, etc. et les prestataires « bureau d'étude » type ALTEN, ALTRAN, HTI, etc. qui vont être mis de force en entreprise étendue, voire remplacés par d'autres en Near Shore...

Le 9 juin, 130 salariés se sont rassemblés à l'appel de la CGT et de la CFDT pour montrer leurs désaccords avec ce mauvais plan. Ce rassemblement en appelle d'autres, c'est LA VOIE à suivre pour faire reculer la direction de PSA.

Au CHSCT la CGT et la CFDT examinent en ce moment même les modalités d'un recours en justice.

La CGT vous tiendra informé de l'avancement de cette action.

POUR LA CGT SIGNE OU PAS CE PROJET RESTE INACCEPTABLE ET APPELLE LES SALARIES A RESTER MOBILISES POUR S'Y OPPOSER !

Mutuelle : PSA doit payer !

Le nouvel accord pour la mutuelle sera appliqué début 2018. Il aura 3 conséquences négatives pour les adhérents.

Du « reste à charge » en plus dans certains cas sur la mutuelle obligatoire

Les spécialistes non conventionnés ou qui font des dépassements d'honoraires ne seront plus remboursés à 100 %. Pareil pour les radios et la petite chirurgie. Ça peut donner des dizaines d'euros de remboursement en moins par an selon les cas.

Et cela, car la direction ne veut pas augmenter sa participation obligatoire de 50 %.

Premier scandale, pour un groupe qui fait plusieurs milliards de bénéfices.

Une augmentation de l'option de 9,4 %

Les dépassements que la partie obligatoire ne rembourse plus seront reportés dans l'option qui va augmenter de 3 €, plus 1 € par enfant. En remboursant moins la partie obligatoire, la direction pousse à prendre l'option et c'est là que les tarifs augmentent.

Et surtout, sur l'option la participation de l'entreprise c'est 0 %, rien du tout !

Deuxième scandale, car non seulement l'entreprise ne participe pas à l'option mais surtout la cotisation est la même pour tous les salariés, de l'ouvrier au directeur.

Des cotisations qui augmentent encore plus pour les retraités

Les cotisations retraités augmenteront de 6 € pour l'Essentielle et de 3 € pour l'option. Sauf pour les deux premières années de retraite où la loi encadre les tarifs.

La direction se lâche sur les tarifs des retraités dont les revenus sont plus faibles que lorsqu'ils étaient salariés. PSA ne veut toujours pas participer à leur adhésion, donc ils paient plein pot.

Troisième scandale, d'augmenter les cotisations des retraités et de la même façon pour les petites retraites et les plus grosses.

Ces mesures vont avoir un impact significatif sur les plus petits salaires et petites retraites. Pour la CGT, pas question de signer un accord qui va encore ponctionner le pouvoir d'achat des salariés.

Répit momentané pour les conjoints

Les plus de 5 000 conjoints à charge qui sont pour l'instant bénéficiaires de la mutuelle, continueront à être pris en charge jusqu'à fin 2019. Ensuite la direction envisage de leur faire payer une cotisation en plus.

En ce qui concerne la CGT, elle :

- CONTINUERA DE DEMANDER L'AUGMENTATION DE LA PART ENTREPRISE A 75 %
- S'OPPOSERA A L'AUGMENTATION DES COTISATIONS MUTUELLE
- S'OPPOSERA AU DEREMBOURSEMENT DES SOINS
- S'OPPOSERA A LA TAXATION SUPPLEMENTAIRE POUR LES CONJOINTS SANS RESSOURCES

LA MUTUELLE, ÇA NOUS CONCERNE TOUS. DISCUTONS ENSEMBLE DES CONSEQUENCES DE CET ACCORD ET DES MOYENS DE S'Y OPPOSER TOUS ENSEMBLE.

Abraïm Fadma - 47 4112	El Yandouzi Ahmed - RS - 47 6498	Lardeur Etienne - DP - 47 8163	Rannaud Pascal - 47 7633
Baudouin Thomas - DSC Adjoint - 0683560874	Faure Sébastien - CHSCT - 47 7902	Mauduit Valérie - 47 7899	Stanovic Slavo - 47 3350
Bernard Philippe - 47 4496	Gaultier Stéphane - 47 4858	Pognot Laurent - 47 6321	Verry Gilles - 47 4017